

INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le guide d'intervention *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles*, édition 2015, est destiné aux professionnels de la santé qui interviennent auprès des services de garde et des écoles primaires et secondaires du Québec. Il vise à les soutenir dans leurs recommandations au regard de la prévention et du contrôle des infections. Toutefois, la prévention et le contrôle des infections transmissibles sexuellement (ITS) et des infections chez les utilisateurs de drogues injectables ne sont pas abordés dans ce guide.

Le chapitre 1 contient de l'information générale concernant l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau des services de garde ainsi que du réseau de l'éducation.

L'adoption de la Loi 10 en avril 2015 a entraîné une réorganisation du réseau de la santé impliquant une révision complète du chapitre 1. Veuillez noter que les acronymes CSSS utilisés dans ce chapitre ont été remplacés par CISSS ou CIUSSS lors de la mise à jour. Dans le reste du guide, l'acronyme CSSS est utilisé et désigne autant les CISSS que les CIUSSS.

Les chapitres 2 et 3 présentent les principes relatifs à la transmission des infections de même que les mesures générales de prévention des maladies infectieuses.

Le chapitre 4 porte sur les pratiques de base. Y sont décrites les mesures d'hygiène qui sont recommandées dans les services de garde et les écoles pour prévenir la propagation des infections.

Les chapitres 1 à 4 ont pour but d'aider les intervenants à mettre en place des mesures de nature préventive ou à formuler leurs recommandations. Les services de garde et les écoles peuvent aussi utiliser ces chapitres pour mieux connaître, comprendre et agir afin de prévenir et contrôler les infections.

Le chapitre 5 est consacré à diverses situations pour lesquelles des interventions pourraient être recommandées. Dans ce chapitre 5 sont aussi indiquées les précautions qui devraient être prises lorsqu'il s'agit de populations particulières.

Le chapitre 6 traite de différents syndromes cliniques pouvant survenir dans les services de garde et les écoles. Souvent, des agents infectieux précis ne sont pas mis en cause pour ces syndromes cliniques, mais ces derniers peuvent parfois se propager, susciter des interrogations et exiger des actions.

Le chapitre 7 est réservé aux maladies pour lesquelles un agent infectieux est en cause. Sont fournis dans ce chapitre des renseignements généraux sur ces maladies ainsi que les mesures à prendre.

Les chapitres 5, 6 et 7 s'adressent aux professionnels de la santé. Ils ne devraient pas être mis en application par les services de garde et les écoles sans le soutien de professionnels de la santé. De même, les services de garde et les écoles ne devraient sous aucun prétexte envoyer les lettres aux parents ou aux travailleurs qui sont fournies dans ces chapitres sans la consultation préalable d'un professionnel de la santé du CISSS ou du CIUSSS ou de l'infirmière scolaire. Le guide n'est pas un protocole d'intervention, et les recommandations qu'il contient doivent être appliquées avec discernement. Ainsi, le professionnel de la santé qui les mettra en application devra évaluer la situation et ajuster les recommandations au besoin selon qu'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire (MADO) ou non.

Cette édition 2015 comporte plusieurs nouveautés, dont la principale étant l'inclusion de recommandations pour le milieu scolaire. Cette nouvelle édition est disponible en version électronique seulement. Étant donné l'évolution constante des connaissances et des pratiques, la publication électronique du guide facilitera sa mise à jour. Enfin, des hyperliens mènent vers des sections du guide ou vers des outils ou des documents de référence.

Note : Le genre utilisé dans ce guide désigne aussi bien les femmes que les hommes.